

Mille lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 5. Décembre 2000

La Nature
en partage



Elaboration du

Les propositions de sites d'importance communautaire (SIC) ont été examinées par la Commission européenne lors de séminaires biogéographiques. Pour chaque zone biogéographique, deux séminaires sont organisés. Le premier a pour objet de s'assurer que les habitats naturels et les espèces sont suffisamment représentés. Le second (à venir) constitue la phase de sélection proprement dite. Les premiers séminaires ont fait ressortir la nécessité de compléter la liste nationale des propositions.

Au terme de ces deux séminaires, la Commission arrêtera la liste des SIC en accord avec chacun des Etats membres. Ces derniers procéderont à la désignation officielle de ces sites d'ici 2004.

Actuellement, la préoccupation principale de Rhône-Alpes est de lancer les consultations relatives à de nouveaux sites, qui font partie de l'inventaire initial, mais n'ont pas été proposés à ce jour à la Commission européenne.

L'objectif est de répondre, au niveau régional, aux demandes de désignations complémentaires avant mars 2001 pour la zone alpine et mai pour la zone continentale, pour que la France respecte ses engagements avant respectivement le 31 mai et le 31 juillet.

Parallèlement, la phase d'élaboration de documents d'objectifs site par site, qui avait démarré dès 1997 pour neuf sites "pilote" de Rhône-Alpes, s'est poursuivie depuis à un rythme soutenu. A ce jour, seize documents ont été validés par les comités de pilotage locaux et vingt-deux sont en cours d'élaboration. La totalité des documents d'objectifs devra être réalisée d'ici 2004.

Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes



Directive habitats

113 sites

Environ 292 500 ha

Documents d'objectifs approuvés

16 sites

95 413 ha

réseau Natura 2000

1994
1996



Inventaire scientifique des sites susceptibles d'être proposés comme sites d'importance communautaire (SIC) et premières consultations

1997

Consultations locales et départementales



Transmission des propositions départementales au Ministre de l'environnement (par le Préfet)

Transmission des propositions françaises à la Commission européenne



1999



Examen des propositions des Etats membres par la Commission européenne (lors de séminaires par zone biogéographique)

2000

RESULTATS DES 1^{ERS} SEMINAIRES

Zone alpine : désignation insuffisante en France : pour 11 habitats, 6 espèces
en Rhône-Alpes : pour 10 habitats, 2 espèces



Zone méditerranéenne : désignation insuffisante en France : pour 29 habitats, 18 espèces
en Rhône-Alpes : pas de nécessité de nouvelles propositions



Zone continentale : désignation insuffisante en France : pour 23 habitats, 29 espèces
en Rhône-Alpes : pour 7 habitats, 13 espèces



2001

Nouvelles propositions à transmettre à l'Europe après consultations locales, départementales et interministérielles

DEUXIÈME SÉRIE DE SÉMINAIRES

2002

Etablissement d'une liste communautaire des SIC (par la Commission européenne)

Zone continentale
avant le 31 juillet 2001

2004

Désignation effective des sites (par les Etats membres)

Zone méditerranéenne
avant le 31 mai 2001

Zone alpine
avant le 31 mai 2001



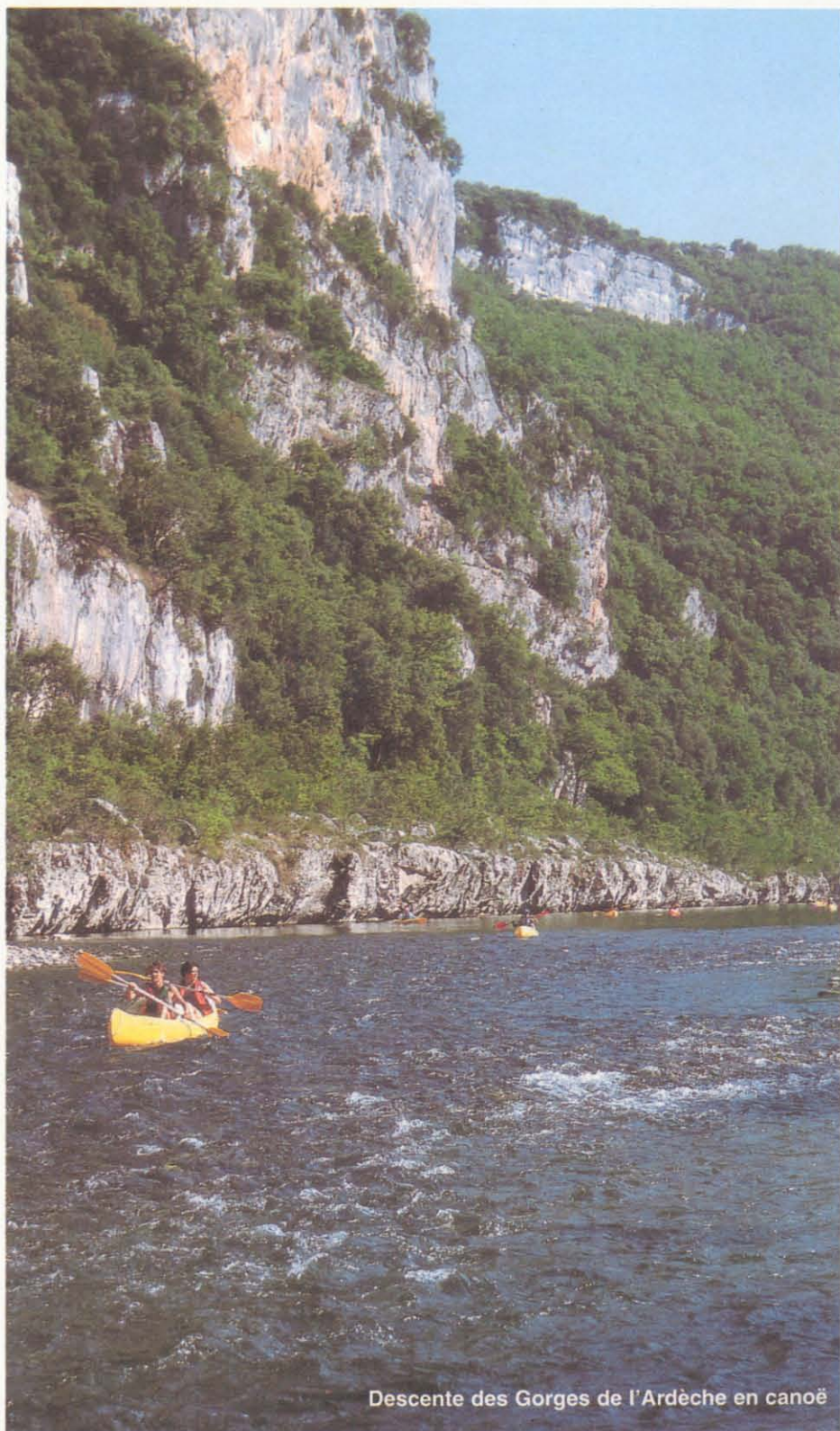
La Nature en partage

Les poètes ont chanté la montagne : on y retrouve souvent la passion pour la beauté de notre nature, la passion pour les femmes et les hommes qui vivent sur ces territoires avec leurs cultures, leurs pratiques, leurs rythmes.

Mais nous voyons aussi que le monde d'aujourd'hui a soif de découverte, d'évasion, de pratique sportive, sans pour autant être suffisamment averti des dérangements occasionnés au milieu naturel et surtout sans que les collectivités locales aient pris la mesure de ces phénomènes nouveaux. Les élus locaux, les décideurs se doivent de mettre en place des programmes de gestion, de protection, d'initiative, voire exceptionnellement d'interdiction, pour que demain d'autres interprètes chantent la montagne, et qu'ainsi les générations futures puissent s'enivrer de ces paysages comme l'ont fait leurs prédécesseurs.

L'expérience vécue dans le secteur des Gorges de l'Ardèche grâce notamment au programme Natura 2000 est un bel exemple d'intelligence de gestion pour que chaque acteur de ce territoire participe au respect des pratiques anciennes et nouvelles, et à la préservation des sites.

*Paul Lavie
Président du SIGARN (07)*



Descente des Gorges de l'Ardèche en canoë



ESF

Sports et nature *un terrain d'entente*

Le Syndicat intercommunal des gorges de l'Ardèche et de leur région naturelle gère la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, et plus largement le site Natura 2000 inclus dans son territoire (près de 6000 ha). Il met en œuvre à ce titre des actions destinées à assurer une meilleure compatibilité entre les activités de pleine nature et le maintien d'un patrimoine naturel d'exception :

- réalisation de diverses brochures, de supports pédagogiques et réunions de sensibilisation du grand public,
- mise en œuvre d'une politique volontaire d'étalement des pics de fréquentation des canoës dans les gorges,
- réalisation d'un schéma de randonnée compatible avec les enjeux naturalistes,
- discussions, conventions avec les différentes fédérations ou clubs sportifs,
- protection des grottes sensibles au dérangement,
- actions développées en faveur du petit gibier (perdreix, lapins) profitables aux rapaces rares et à la pratique locale de la chasse,
- adaptation des pratiques de chasse à proximité des aires de rapaces,
- réalisation de stages au sein du CREPS pour former à l'environnement les futurs encadrants d'activités de pleine nature,
- mise en œuvre de programmes d'évaluation scientifique de l'impact de différents types de fréquentation sportive sur les milieux et les espèces naturels,
- actions de surveillance et de prévention sur le terrain.

La région Rhône-Alpes, caractérisée par un espace naturel généreux, permet la pratique de nombreuses activités dont le "terrain de sport" se situe directement dans la nature. Le public, extrêmement diversifié, est rhônalpin pour partie, extra régional mais aussi européen dans une proportion importante. Pratiquer la randonnée sous toutes ses formes, l'escalade sur les sites naturels, les activités nautiques sur les rivières et plans d'eau, laisser utiliser l'espace aérien par les divers aéronefs et autres "ailes", etc... nécessitent un respect de la nature, sous peine de la disqualifier définitivement.

Dans le domaine de la montagne et de l'escalade, la région dispose d'un patrimoine naturel important, mais se trouve en déficit de structures artificielles de qualité : l'espace qui n'est pas extensible, l'engouement des pratiquants pour ces activités ainsi que les efforts réalisés pour permettre une pratique abordable et autonome (balisages, topos guides, via ferrata, ...) aboutissent parfois à une situation d'engorgement des circuits "faciles". En outre, les difficultés posées par l'entretien des voies d'escalades, de canyoning ou de randonnées étant réelles, les professionnels s'investissent au côté des associations dans ce domaine. Mais le problème en la matière est essentiellement posé par les publics "auto organisés", pratiquants non encadrés par des professionnels et qui se sentent peu ou pas investis d'une quelconque mission de préservation du patrimoine.

Ces dernières années, des transformations dans la pratique des activités hivernales ont été observées : nouvelles tendances sportives (le surf dans toutes ses composantes) et redécouvertes de certaines autres (télémark, randonnées en raquettes) doivent ainsi se disputer le même "terrain de sensations".

Dans le domaine nautique aussi, le nombre important de pratiquants conduit à la saturation des sites existants. L'aviron et le canoë-kayak, par exemple, se heurtent aux difficultés de cohabitation avec les autres usagers de l'eau. Des équipements structurels seront nécessaires, afin de répondre à un fort engouement pour ces sports, y compris dans et à proximité du milieu urbain.

L'évolution des pratiques sportives vers plus de liberté, d'espace, de plasticité, n'a pas échappé au législateur qui, par le vote de la loi du 6 juillet 2000 (loi sur le sport) a prévu, dans son article 29, la création d'un "Comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature". Celui-ci est notamment chargé de "soumettre au Ministre chargé des sports des propositions destinées à améliorer la sécurité, l'accès des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature", ainsi que "des propositions concernant l'organisation des sports de nature et la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature". Le cadre réglementaire est tracé, qui sera précisé par des textes d'application.

Force est de constater qu'aujourd'hui le citoyen a un besoin impérieux de nature, ce qui l'amène à tout faire pour la retrouver dès que possible. Les espaces naturels sont alors menacés par ces "invasions" qui, pour être pacifiques, n'en sont pas moins porteuses de dangers pour l'environnement.

Gérard Deshayes

Directeur régional et départemental Jeunesse et Sports Rhône-Alpes

La haute chaîne du Jura

une montagne convoitée



Sommet de la Dole / Site de la Vattony

Gilles Brevet

La Haute Chaîne du Jura se situe à proximité d'un bassin de population important : le Pays de Gex et la métropole genevoise. Ce territoire de près de 11000 hectares offre des sites appréciés et fréquentés pour de nombreuses pratiques sportives de pleine nature.

On a recensé neuf activités sportives de pleine nature : randonnées pédestre et équestre, vélo tout terrain, vol libre, spéléologie, raquettes à neige, ski nordique et ski de fond, traîneau à chiens. Ces activités, susceptibles de s'exercer lors de manifestations collectives ou de compétitions, sont souvent proposées par les acteurs du développement touristique comme produits d'appel.

La diversité de ces activités, ainsi que le nombre de pratiquants, peuvent constituer une menace pour la survie de certaines espèces, notamment les tétraonidés, ou pour l'intégrité des milieux naturels. Il revient à la communauté de communes du Pays de Gex et à Gernajura, gestion-

naire de la réserve naturelle, d'œuvrer pour une gestion intégrée de la fréquentation sur la Haute Chaîne du Jura.

ACCUEILLIR OU ORIENTER LES FRÉQUENTATIONS ?

Attentifs à l'impact de la fréquentation du public et désireux de régler les conflits d'usage engendrés par la pratique de sports de pleine nature, un effort particulier de dialogues et de concertation a été instauré. Les partenaires concernés sont nombreux : usagers (promeneurs, touristes, ...) professionnels du tourisme, fédérations et clubs sportifs, scientifiques, naturalistes, protecteurs de la nature, collectivités locales, alpagistes, forestiers, propriétaires, chasseurs.

Gernajura dispose d'un outil réglementaire, puisque le décret de création de la réserve précise que la circulation des personnes peut être régle-

mentée et que les activités sportives de pleine nature s'exercent dans la réserve selon des plans de circulation appropriés à chaque type d'activités.

Cependant l'association, qui rassemble élus, propriétaires, alpagistes, forestiers, chasseurs et associations de protection de la nature, a préféré rechercher un consensus avec ses différents partenaires avant de proposer l'étude d'une réglementation au comité consultatif, véritable parlement de la réserve naturelle. Elle s'est appuyée notamment sur la charte relative à l'animation dans les réserves naturelles, élaborée par l'association "Réserves Naturelles de France",

PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE CIRCULATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE

- Détermination des impacts des projets
- Projet de plan de circulation
- Consultation des propriétaires et des exploitants
- Consultation de tous les partenaires concernés
- Proposition du plan de circulation au Comité consultatif de la réserve naturelle pour validation
- Arrêté préfectoral (si nécessaire)
- Evaluation des mesures mises en place : suivis de la fréquentation et du patrimoine naturel

qui engage les gestionnaires à ne concevoir des produits d'accueil du public qu'après une évaluation de leurs impacts sur le patrimoine naturel.

Parmi les objectifs poursuivis, citons:

- réguler la fréquentation pour préserver le site et accueillir le public dans des conditions optimales d'ambiance "nature" ;
- favoriser l'intégration de la réserve naturelle dans le contexte local et aider à la résolution des conflits d'usage.

Par ailleurs, des débats internes ont permis de préciser que Gernajura ne devait pas avoir de préoccupations de développement touristique, mais doit pouvoir mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la gestion de la fréquentation.

Ainsi, Gernajura définit sa mission d'accueil du public comme une mission d'orientation des différents types de fréquentations.

ELABORER DES PLANS DE CIRCULATION

Habituellement la démarche d'élaboration d'un plan de circulation coïncide avec les besoins des partenaires en matière d'infrastructures pour leur pratique. Gernajura a identifié les sites où l'exercice d'une activité sportive est préjudiciable au patrimoine naturel (aires de reproduction, d'hivernage ou d'alimentation de la faune sauvage, stations de plantes à enjeux de conserva-

tion) ou à une activité traditionnelle d'exploitation favorable au milieu naturel.

Après le recensement des besoins et des projets des partenaires (qui se résument souvent à la matérialisation d'itinéraires par un balisage de qualité), l'inventaire et la localisation des richesses naturelles, puis l'analyse du fonctionnement des systèmes d'exploitations pastorales et sylvicoles, la mission de Gernajura consiste à intégrer les différents facteurs et à dégager un scénario de fréquentation évitant les zones sensibles. Ce travail est facilité par les possibilités de gestion des données offertes par un système d'information géographique, qui permet la visualisation des relations spatiales entre activités sportives, patrimoine naturel et activités traditionnelles. Il apparaît fréquemment que des solutions peuvent être trouvées en orientant la fréquentation vers des sites capables de la supporter et présentant un intérêt pour une pratique sportive ou touristique.

Dans cette démarche le gestionnaire de la réserve, n'ayant aucune maîtrise foncière, ne se substitue pas aux propriétaires et aux exploitants. Tout projet doit être validé et autorisé par ces derniers.

De plus, des solutions doivent être trouvées pour dégager la responsabilité des propriétaires face à la fréquentation de leur propriété. Ce travail est réalisé par la communauté de communes du

Pays de Gex.

Lors des réunions de concertation qui permettent la sensibilisation des demandeurs à l'impact de leurs projets et la rencontre des parties concernées, Gernajura joue un rôle de médiateur en faisant valoir les arguments de protection des patrimoines, habituellement ignorés lors d'aménagements d'infrastructures pour les activités sportives de pleine nature.

Les propositions de plan de circulation sont ensuite étudiées par le comité consultatif de la réserve en vue de la rédaction d'une réglementation appropriée, matérialisée par un arrêté préfectoral.

Sur le long terme, les conséquences des différents plans de circulation élaborés en concertation devront être évaluées, afin de confirmer les répercussions positives sur le patrimoine naturel et, si nécessaire, faire évoluer les préconisations et la réglementation.

Le site proposé au réseau Natura 2000 correspond dans sa grande majorité à la réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura (10 909 ha sur 12 800). Aussi l'expérience acquise par le gestionnaire en matière de gestion de la fréquentation sportive sera très utile lors de l'élaboration du document d'objectifs de ce site.

Alain Bloc
Gernajura



Les Saisies

Il y a plusieurs dizaines d'années que les chasseurs dénoncent l'impact du monde moderne sur la Nature. Pour eux, cette dégradation se traduit par une diminution de la faune sauvage, en particulier des populations de petit gibier, base de la chasse en France.

En 1979, les chasseurs français ont mis en place une cotisation volontaire pour créer la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, fondation qui achète et gère aujourd'hui des milliers d'hectares.

Dans de nombreux départements, des actions sont entreprises pour protéger, restaurer ou compenser. Par exemple dans la Loire, où les étangs ne se justifient souvent que par leur activité cynégétique, la Fédération départementale des chasseurs a imaginé, dès 1990, un plan de préservation et d'aménagement de ces plans d'eau.



Moment de contemplation pendant une chasse au chamóis

Marc Chautan

Les chasseurs et Natura 2000

Actuellement grâce à un partenariat entre la fédération, le Conseil général et les propriétaires, un programme permet de proposer aux gestionnaires d'étangs des contrats de conservation ou d'aménagement.

En 1992, le premier texte européen pour la protection des habitats permet de lancer l'opération Natura 2000. Dans son principe, les chasseurs de Rhône-Alpes sont tout à fait favorables à ce projet,

puisque c'est une continuité et une validation de leurs actions.

Malheureusement la directive par son imprécision sur certains points n'apporte aucune garantie aux chasseurs.

Afin d'éviter des séries de contentieux interminables comme ceux induits par la directive Oiseaux de 1979, les chasseurs souhaitent des assurances et des définitions (dérangement, perturbation, ...), d'autant que la présentation et la médiatisation de ce dossier sont parfois entachées d'idéologie.

Les chasseurs sont incontournables puisque souvent, dans les zones rurales menacées, ils sont les seuls acteurs de l'environnement avec quelques agriculteurs ; il est donc indispensable de trouver une cohérence entre Natura 2000, la chasse et les autres activités.

Les chasseurs de Rhône-Alpes ont démontré leur attachement à la protection des milieux ; ils se sont impliqués techniquement, financièrement et maintenant ils sont présents à tous les niveaux dans le cadre du projet Natura 2000.

Certaines Fédérations départementales des chasseurs se sont pleinement investies, comme celle de l'Isère, qui prépare le document d'objectifs du site "Cembraies, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au Grand Colon". D'autre part, elles ont diffusé une information très large pour que les responsables cynégétiques s'impliquent et veillent au respect des espèces.

En conclusion, Natura 2000 ne peut se faire dans la précipitation et en excluant les hommes, sans une large concertation, sans une information objective et sans les chasseurs. Dès que ces derniers auront les assurances souhaitées sur la pérennité de leur activité sur les sites Natura 2000, ils seront avec leurs fédérations départementales et le Conseil régional cynégétique Rhône-Alpes les apôtres actifs de la mise en place du réseau Natura 2000.

LE CONSEIL RÉGIONAL CYNÉGÉTIQUE RHÔNE-ALPES

- 8 fédérations des chasseurs
- 200 emplois
- 120.000 chasseurs
- 5.000 associations
- 10 millions de Francs d'indemnités de dégâts de gibier

Maurice Duperray
Président du CRCRA

La Grotte de Corveissiat

Un habitat Natura 2000 à découvrir et préserver

L'exploration du milieu souterrain depuis la fin du 19^{ème} siècle a fortement contribué à sa connaissance et sa protection. La spéléologie a permis la découverte des grands réseaux souterrains et la perception de ce milieu dans son ensemble : le karst. De nombreuses études scientifiques montrent la valeur du karst comme unité écologique et habitat d'espèces patrimoniales. Certaines craintes peuvent cependant s'exprimer sur la perturbation de ce milieu. L'exemple de la gestion environnementale et spéléologique de la grotte de Corveissiat souligne l'intérêt d'une démarche multi partenariale et concertée.

Depuis de nombreuses années, la grotte de Corveissiat (Revermont - Ain) a intéressé différents publics : les spéléologues, bien entendu, mais également les scientifiques (biologistes, hydrogéologues, karstologues). Les habitants de la région, quant à eux, visitent naturellement et régulièrement la cavité sur ses 100 premiers mètres. Deux passerelles furent même construites en 1912 afin de faciliter les visites touristiques. Ces différentes approches contribuèrent à la connaissance de ce milieu si particulier qu'est le domaine souterrain et à la perception de sa globalité : le karst. Sa fragilité est particulièrement observable à la grotte de Corveissiat par la présence forte de deux éléments symboliques du monde souterrain : l'eau et les chauves-souris. Récemment, plusieurs actions menées grâce à une coopération entre la commune de Corveissiat, la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt, le Comité départemental de spéléologie de l'Ain et

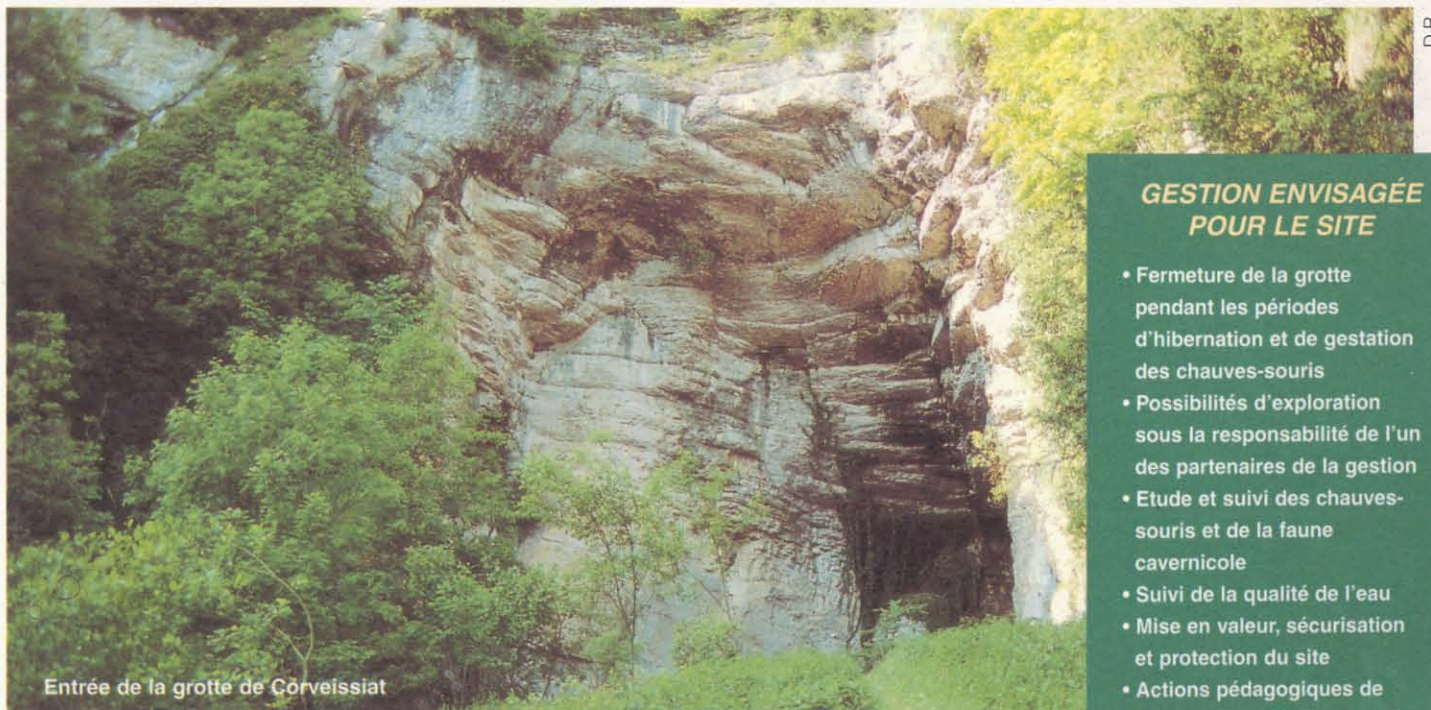
le Centre ornithologique Rhône-Alpes, sensibilisèrent le grand public : soirées de présentation et visites pédagogiques de la cavité, nuit de la chauve-souris, actions de dépollution. Un des objectifs était de souligner les perturbations engendrées par la dégradation de la qualité de l'eau et par la fréquentation de la cavité à certaines périodes de l'année. Une approche globale s'imposait alors, afin de concilier étude, exploration, mise en valeur et protection du milieu souterrain. Ainsi, une convention de gestion environnementale et spéléologique fut élaborée entre la commune de Corveissiat, la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt et le comité départemental de spéléologie de l'Ain. Outre l'aspect sécurité et responsabilité lié à l'activité découverte, cette convention s'attache à préserver le milieu et à proposer des actions d'étude et de gestion.

La protection et la mise en valeur de ce site classé (dès 1909), proposé à l'inscription au réseau Natura 2000 en 1998, sont un exemple de ce qu'il est possible de concevoir en terme de gestion d'un milieu souterrain sensible entre les approches sportives, scientifiques et environnementales. Le partenariat entre les différents acteurs (Commune, Etat, spéléologues, scientifiques, protecteurs de la nature) est primordial dans cette démarche et il faut souligner la forte implication de la commune de Corveissiat.

Afin d'élargir cette démarche, le CDS01 et la réserve naturelle de Hautecourt ont créé avec d'autres personnalités scientifiques une structure commune : l'association de gestion des espaces karstiques.

Philippe Vermeil

Comité départemental de spéléologie 01
Association de gestion
des espaces karstiques
ass.ges.esp.karst@wanadoo.fr



Entrée de la grotte de Corveissiat

GESTION ENVISAGÉE POUR LE SITE

- Fermeture de la grotte pendant les périodes d'hibernation et de gestation des chauves-souris
- Possibilités d'exploration sous la responsabilité de l'un des partenaires de la gestion
- Etude et suivi des chauves-souris et de la faune cavernicole
- Suivi de la qualité de l'eau
- Mise en valeur, sécurisation et protection du site
- Actions pédagogiques de découverte du milieu karstique.

Vol libre

et Natura 2000

Gâce aux technologies les plus modernes et à une législation favorable, l'homme peut réaliser l'un de ses plus vieux rêves : voler ! Les parapentes, les ailes delta ou rigides d'aujourd'hui combinent simplicité, fiabilité et légèreté pour permettre de faire sien la plus accessible des activités aériennes. Quel que soit le lieu, en montagne, en bord de mer, dans les pays de plaine, on peut découvrir et pratiquer le vol. Ce sport-loisir s'est choisi le plus beau des noms : le vol libre !

En 1996, le cerf-volant a rejoint la famille du vol libre. Objet d'art, loisir familial, sport de compétition, le cerf-volant allie en toute simplicité le jeu, la grâce et le vent. Plus récemment, de nouvelles pratiques sont venues enrichir la planète cerf-voliste : nage tractée, char à cerf-volant, kitesurfing, ... Toutes ces disciplines de vol libre ont un point commun :

elles se pratiquent en plein air, dans le milieu naturel.

Natura 2000 ne peut donc être qu'un objet de préoccupations des acteurs de vol libre, d'autant qu'ils sont parfois exposés à l'opposition, raisonnée ou non, des écologistes et d'autres utilisateurs des espaces naturels.

Le vol libre se doit d'être considéré comme autre chose que "ces merveilleux fous volants...". Il doit être reconnu comme un partenaire incontournable dans les discussions. A défaut, il risquerait d'être progressivement marginalisé et serait alors tributaire uniquement des politiques locales.

La fédération française de vol libre (FFVL) profite actuellement de la présence d'une stagiaire étudiante en environnement pour faire le point sur la situation actuelle, dans tous les secteurs géographiques. Son travail a pour but de :

- constituer un listing de personnes res-

sources "environnement" dans les différents services : Etat, collectivités, parcs, ONF.

- encourager les dirigeants des clubs, écoles, comités départementaux et ligues à adopter une attitude constructive et dynamique et à participer aux comités de pilotage des sites Natura 2000.

- informer et responsabiliser les pratiquants de vol libre.

VOL Passion, le trimestriel publié par la FFVL, se veut le reflet des préoccupations locales des pilotes. Il fait part régulièrement dans une rubrique "environnement" des idées en la matière et des actions déjà entreprises.

Dans les années à venir, les activités de pleine nature devront plus que jamais composer avec toutes les instances de protection et de mise en valeur du milieu naturel. Le vol libre tient à ne pas rater le train Natura 2000, pour continuer à jouir d'un espace naturel de plus en plus convoité.

VOL Passion

ESCALADE ET GYPAÈTE ?

Une convention encadrant la pratique de l'escalade sur le site de reproduction du seul couple de Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) des Alpes françaises (Haute-Savoie) a été signée le 7 novembre 2000 par les différents acteurs concernés, à savoir la Compagnie des guides des Aravis, le comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade, le comité départemental du Club alpin français, l'association Roc Altitude, la commune du Reposoir et ASTERS. L'objectif est d'organiser la pratique de l'escalade sur ce secteur "sensible", afin qu'elle puisse continuer à être pratiquée, sans toutefois nuire au bon déroulement du programme de réintroduction du Gypaète barbu dans les Alpes françaises (engagé sur le massif du Bargy depuis 1987), qui fait l'objet d'un soutien européen dans le cadre d'un programme Life Nature. Les signataires se sont engagés à éviter tout nouvel équipement et toute pratique de l'escalade dans la zone de protection spéciale (ZPS) du Bargy. En périphérie, la pratique de ce sport est possible sur les voies existantes du 1er août au 31 octobre, période ne remettant pas en cause le succès de la reproduction du Gypaète. Des panneaux d'information ont été installés sur le site et toute nouvelle publication relative à l'escalade dans le secteur concerné devra faire état des engagements prévus par cette convention.



Julien Heuret - ASTERS



Yann Magnani

Le Tétrás lyre une espèce menacée

Confronté à un environnement de plus en plus perturbé, cet oiseau prestigieux apparaît aujourd'hui menacé. Avec près des deux tiers de la population française, Rhône-Alpes est fortement impliqué dans sa conservation.

En France, le Tétrás lyre* (*Tetrao tetrix*) est présent dans le massif alpin et le nord des Ardennes. Son aire de répartition s'étend sur près de 11 000 km², du Chablais (Haute-Savoie) au nord, jusqu'au plateau de Canjuers (Var) et aux Préalpes grassoises (Alpes-Maritimes) au sud. En Rhône-Alpes, elle concerne 378 communes qui rassemblent les deux tiers de la population française estimée à environ 16 000 à 20 000 adultes.

Depuis le début des années 70, son aire de répartition tend à se contracter lentement sur ses marges occidentales. Le suivi de l'évolution des effectifs sur une trentaine de sites témoins répartis sur les Alpes confirme le plus souvent cette tendance à la régression. Sur les 13 sites témoins situés en Rhône-Alpes, les effectifs tendent, de manière plus ou moins significative, à diminuer dans 9 cas et à augmenter dans 4. Dans les Alpes du nord, le Tétrás lyre occupe les paysages en mosaïque à la limite supérieure de la forêt entre 1 400 et 2 300 mètres. Pour élever leurs jeunes, les poules recherchent en particulier des milieux relativement ouverts présentant des strates basses de 25 à 50 centimètres de haut, riches en insectes. Le morcellement et la réduction de ces milieux consécutifs à l'implantation des infrastructures touristiques (stations de ski, routes, ...), à la progression des ligneux sur les alpages abandonnés ou - à l'inverse - à l'intensification de l'exploitation pastorale sur les pâturages les plus accessibles sont vraisemblablement à l'origine, pour partie, du déclin de l'espèce. Cette dernière souffre également du développement des activités de loisir en montagne notamment en hiver. Au cours de cette période difficile, la survie du Tétrás lyre repose sur l'économie d'énergie. Les dérangements de plus en plus fréquents par les surfeurs, les skieurs hors-piste, les promeneurs en raquettes, ... peuvent être lourds de conséquences. L'espèce demeure classée gibier en France, mais seul le tir du coq est autorisé, ce qui limite l'impact de la chasse sur cette espèce polygame.

La plupart des gestionnaires ont pris conscience aujourd'hui de la fragilité du Tétrás lyre, mais saura-t-on préserver ses habitats et sa quiétude ? Le défi n'est pas facile à relever !

Nathalie DELOCHE

(Observatoire des Galliformes de Montagne)

Yann MAGNANI

(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

* Espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux, qui doit faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant son habitat, afin d'assurer sa survie et sa reproduction.

Pour en savoir

plus



Cet ouvrage, conçu et réalisé à l'initiative de l'Union régionale des CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) de Franche-Comté, permet à tous les amoureux d'une nature préservée de connaître mais aussi de participer à la protection du patrimoine floristique de la montagne jurassienne. Après une courte présentation du massif jurassien franco-helvétique, cette flore, magnifiquement illustrée, décrit plus de 750 fleurs et fougères, en les regroupant par type de milieux : rochers, éboulis, pelouses sommitales, prairies montagnardes, mégaphorbiaies, haies, forêts, lacs, marais et tourbières, ...

De plus, ce livre décrit dix itinéraires botaniques, qui permettront à chacun de découvrir ce patrimoine floristique dans des lieux exceptionnels.

La flore de la montagne jurassienne, édition NEO, 362 pages, 145F.



Le 5^{ème} forum des gestionnaires (organisé par Espaces Naturels de France et Réserves Naturelles de France en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels régionaux) avait pour thème les activités de pleine nature dans les espaces naturels. Un compte-rendu a été édité sur ces rencontres et débats qui tentaient de répondre à trois grandes questions :

- Les activités de pleine nature ont-elles un impact sur le milieu naturel ?
 - Quels rôles peuvent ou doivent jouer les espaces naturels protégés dans la mise en place d'une approche moins agressive de l'environnement ?
 - Que peut et que doit nous apporter une législation différente dans ce domaine ?
- Activités de pleine nature, 5^{ème} forum des gestionnaires, 120 pages.**



L'association des Amis de la réserve naturelle de l'île de la Platière et la réserve naturelle des Ramières du val de Drôme ont édité une plaquette d'information relative au document d'objectifs du site "moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion". Une série d'objectifs et d'actions regroupés autour de 5 thèmes est présentée : gestion de l'hydrosystème, gestion des habitats naturels, information, communication et valorisation des sites, mise en cohérence des politiques publiques, amélioration des connaissances et suivi.

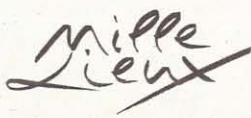
Document d'objectifs Natura 2000, Moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion, 8 pages.

Le carnet d'adresses

Encore et toujours de nouveaux sites à défricher, traitant de Natura 2000 ou du patrimoine naturel en général... En voici quelques-uns :

- Le site du ministère : <http://www.natura2000.environnement.gouv.fr/>
 - Le kiosque de l'Atelier Technique des Espaces Naturels, spécialement consacré à Natura 2000 : <http://www.espaces-naturels.fr/natura2000/index.htm>
 - Le nouveau site du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, un modèle du genre : www.mnhn.fr/cbnp
 - De nombreux sites traitent désormais de certaines régions ou de certains sites en particulier. Ex : la Serra da Estrela (Portugal) <http://www.eco.sci.kun.nl/eco/exploec/Estrela/index.html>
- Hors de l'union européenne mais autour de préoccupations fort semblables, nos amis suisses ont mis au point toute une série de sites techniques remarquables (et multilingues...). Ainsi :
- l'un consacré à la grande faune carnivore (Ours, Loup, Lynx) : <http://www.kora.ch/>
 - celui ouvert par l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage : <http://www.buwal.ch/tf/buwser.htm>

A vous d'en découvrir d'autres... (actuellement environ 4000 sites traitent de Natura 2000 !).



Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
BP 5541 69247 Lyon cedex 05

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes Direction Régionale de l'Environnement
Directeur de la publication : Serge Alexis
Comité de rédaction du n° 5 : Dominique Bugaud, Fabrice Coq, Martine Poumarat (DIREN), Marc Chatelain (DDAF de l'Ain).
Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan
Impression : Imprimerie Fayolle / imprimé sur papier recyclé
Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.

En bref

AIN Suite aux propositions du comité de pilotage du document d'objectifs du marais de l'Etournel, le règlement de la réserve de chasse interdépartementale a été amendé, notamment pour prévenir le dérangement des cerfs en période de brame (pénétration interdite une heure après le coucher du soleil du 15 septembre au 1er novembre).

ARDÈCHE Sept documents d'objectifs sont actuellement en cours d'élaboration et trois seront lancés début 2001. Le document d'objectifs du site "Massif du Coiron" a été validé par le comité de pilotage local du 7 septembre. Les actions prévues concernent essentiellement un soutien au pâturage, garant d'un paysage ouvert favorable à de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les discussions locales ont par ailleurs conduit à étendre le site sur des milieux intéressants et représentant des unités de gestion plus cohérentes.

DRÔME Le document d'objectifs du site "Pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette", qui concerne notamment la forêt de la Luynes à Aucejon, a été validé lors du comité de pilotage du 8 décembre. L'état des lieux du site de la forêt de Saou a déjà été partiellement réalisé par le Conservatoire national botanique alpin de Gap-Charance.

ISÈRE Le Comité départemental de suivi Natura 2000 s'est réuni le 29 novembre dernier. Il prévoit la relance des consultations locales sur cinq sites de la zone biogéographique alpine non encore proposés au réseau Natura 2000 et un site déjà partiellement proposé (Massif de la Muzelle en Oisans).

LOIRE L'association pour la création du parc naturel régional des monts de la Madeleine a été désignée comme opérateur du document d'objectifs des tourbières des monts de la Madeleine lors du comité de pilotage du 21 juillet. Cette même association poursuit la mise en œuvre du document d'objectifs des Bois Noirs.

RHÔNE Les Comités de pilotage des sites de Claveissolles et du Val de Saône se réuniront à nouveau début 2001. Celui du site de Miribel-Jonage devrait être constitué au cours du 1^{er} semestre. Pour le site du Val de Saône, des groupes de travail se sont réunis par thème sous l'égide du CREN, opérateur désigné.

SAVOIE Deux sites de la zone alpine savoyarde non encore proposés pour être intégrés au réseau Natura 2000 vont être soumis à la consultation prévue par le décret de 1995. Il s'agit de la partie nord du massif des Bauges et du site du Mont Thabor.

HAUTE-SAVOIE Six habitats naturels sont insuffisamment représentés dans la zone alpine de Haute-Savoie. Le Comité départemental, qui s'est réuni le 4 juillet, a approuvé le lancement des consultations locales complémentaires sur les sites concernés par ces habitats. Un représentant de la Commission européenne a visité le site Natura 2000 du pays de Gavot, qui bénéficie de cofinancement européen dans le cadre d'un programme Life. Il a pu apprécier l'importance des travaux de réhabilitation des tourbières déjà réalisés et la volonté affichée des élus et des acteurs locaux de préserver leur patrimoine naturel.